

Assemblée communale du 14 mai 2019

Conseil communal : au complet + secrétaire.

Nombre de citoyennes et citoyens : 21 + 6 total 27.

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyens. Il salue M. Roland Cettou ancien syndic ainsi que M. Gabriel Dorthe caissier communal sortant qui présente pour la dernière fois les comptes lors de cette assemblée.

Excusés : Mme Annette Cettou, Mme Christine Birchmeier, M. Yves Gremaud, M. Emmanuel Gremaud.

Scrutateurs : M. Patrice Monney, M. Thierry Flückiger.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas. Il remercie M. Christian Crausaz pour le magnifique P'tit Chapelois No 47 qui est en fait le No 46, en effet le no 11 n'existe pas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2018.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2018.

a. Comptes de fonctionnement.

M. Benoît Curty présente et commente les comptes de fonctionnement 2018.

Les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice de CHF 10'246.00 après un amortissement supplémentaire de CHF 165'463.00 et une réserve de CHF 45'000.00 en prévision de l'assainissement de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

M. Benoît Curty donne une information sur l'utilisation des impôts et taxes :

Ecole : 40,5% - Affaires sociales : 16,2% - Santé : 15,4%
Administration : 10,9% - Routes : 6,5% - Culture, sports : 3,7%
Eaux, ordures : 3,4% - Feu, PC : 3,2% - Forêts : 0,1%.

b. Comptes des investissements.

M. Benoît Curty présente et commente les comptes des investissements 2018.

Le montant des investissements se monte à CHF 88'948.00 en charges, pour des recettes de CHF 83'143.00.

c. Rapport de l'organe de révision.

M. Jean-Luc Birchmeier donne lecture du rapport de révision de la Fiduciaire Gobet.

La fiduciaire déclare que selon son appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux. Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui nous sont soumis.

d. Rapport de la commission financière.

En date du 10 avril 2019, la commission financière s'est réunie pour procéder à la vérification des comptes de la commune, arrêtés au 31 décembre 2018.

Elle a tout d'abord pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet à Romont.

Puis elle a procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2018. Les informations et explications qui lui ont été données à cette occasion lui ont donné entière satisfaction. Elle a apprécié la rigueur et la précision de la tenue des comptes de notre commune.

Les comptes 2018 présentent un total de dépenses de CHF 1'180'153.09, dont des amortissements supplémentaires.

Les comptes 2018 présentent un total de recette de CHF 1'190'399.30, montant conséquent dû principalement à des impôts sur les successions et donations, sur les mutations et sur les prestations en capital, qui sont des impôts uniques, pas possible de budgéter avec précision.

De ce fait, les comptes ont été équilibrés avec des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 165'463.00 et une provision de CHF 45'000.00 en prévision de l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Cela nous amène à un excédent de CHF 10'246.00 alors que le budget 2018 prévoyait une perte de CHF 10'945.00

Pour l'année 2018, les dépenses des investissements se montent à CHF 88'948.00. Ce montant correspond au début des travaux du trottoir et surfacage de la route de Compostelle-Casard pour CHF 13'770.00, la signalisation et le marquage des routes pour CHF 19'075.00, et finalement la réfection intérieure des appartements de l'école pour CHF 56'103.00.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 83'143.00, comprenant les taxes de raccordement pour l'approvisionnement et la protection des eaux pour CHF 50'091.00 ainsi que la participation de la commune de Rue pour la réfection intérieure des appartements de l'école pour CHF 33'052.00.

À la vue de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2018 tels que présentés.

e. Approbation des comptes de fonctionnement.

Au vote, les comptes de fonctionnement 2018 sont approuvés à l'unanimité.

f. Approbation des comptes des investissements.

Au vote, les comptes des investissements 2018 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty et le caissier M. Gabriel Dorthe pour leur excellent travail ainsi que l'assemblée communale pour la confiance témoignée.

M. le Syndic rappelle que M. Bertrand Jung termine son mandat à la commission financière. Il a démissionné suite à la nomination de son épouse Mme Nicole Jung en tant que caissière communale.

M. le Syndic remercie M. Jung pour son bon travail au sein de la commission financière. Le conseil communal lui remet une bouteille en guise de reconnaissance.

3 Nomination de l'organe de révision pour la période 2019-2021.

Lors de la vérification des comptes 2018, le 10 avril 2019 dernier, la commission financière s'est également penchée sur les offres de 2 organes de révision, soit :

Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy	CHF 3'500.00 TTC (Forfait)
CB Fiduciaire à Vuarmarens	CHF 3'500.00 TTC (Forfait 1 ^{ère} année)

Après étude des deux offres, la commission financière donne une préférence à la candidature de la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy qui propose un forfait de CHF 3'500.00 alors que CB Fiduciaire à Vuarmarens propose un forfait de CHF 3'500.00 mais que la première année.

Au vote, la fiduciaire Gilbert Butty est nommée organe de révision pour la période 2019-2021 avec 25 voix, un non et une abstention.

4. Modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, approbation.

M. Laurent Monney présente le règlement, il informe que ce règlement est peu utilisé, les changements concernent essentiellement les art. 3 et 4. Par ailleurs, les soins dentaires ont changé de Direction. Ils sont passés de la Direction de la Santé Publique à la Direction de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 3 - Contrôles et soins dentaires.

Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ».

Le montant maximum de CHF 500.00 a été supprimé.

Article 4 - Traitements orthodontiques

L'aide financière pour les traitements orthodontiques est fixée selon le « Barème de réduction » mais ne dépassera pas un montant maximal de CHF 400.00 par enfant et par année.

Le montant de CHF 1'200.00 sur la totalité du traitement a été supprimé.

Au vote, la modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est acceptée par 26 oui et une abstention.

5. Divers.

M. le Syndic rappelle la séance d'information pour le défibrillateur le jeudi 6 juin 2019 à 19'00 h. à la salle communale. Une démonstration du système d'alarme sera effectuée.

Un défibrillateur est également installé à la salle polyvalente de Promasens.

Mme Josiane Braillard est la première répondante pour notre commune.

Le secrétaire donne une information sur la nouvelle application pour les constructions FRIAC (Fribourg Autorisation de Construire).

Dès le 3 juin 2019 toutes les demandes de constructions ordinaires et simplifiées se feront obligatoirement par internet.

Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne.

Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure. Cette question sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre des procédures administratives et que les bases de l'archivage de documents numériques auront été posées.

Une fois le permis de construire attribué, la direction des travaux doit inscrire l'avancée des travaux jusqu'au certificat de conformité. Les administrations communales reçoivent au fur à mesure des messages.

Au cas où la direction des travaux ne fournit pas les renseignements aux communes, elle reçoit automatiquement des rappels.

Le logiciel est très compliqué, pour les petites communes c'est encore plus difficile vu le peu de dossiers.

Les communes peuvent déléguer le travail à un bureau technique, certaines communes se sont regroupées pour ce travail.

Le conseil communal a décidé de donner mandat à notre service technique M. Laurent Surchat pour ce travail, les émoluments seront facturés aux requérants. Concernant les enquêtes simplifiées, pour les personnes qui n'ont pas de grandes connaissances informatiques, nous leur conseillons de demander une aide à une connaissance qui maîtrise bien l'informatique. L'entrée en vigueur est fixée au 3 juin 2019, cependant une période transitoire est prévue jusqu'au 31 août. Jusqu'à cette date les formats papiers sont encore acceptés.

M. le Syndic adresse un petit mot à M. Gabriel Dorthe suite à son départ de boursier communal.

Cher Gaby,

« Pour un couple, 44 années de mariage sont considérées comme les noces de Topaze.

Pour 44 ans de fidélité en tant que boursier communal cela doit être inévitablement les noces d'argent.

Je ne veux pas relever ici l'ensemble des propos que Benoît a relaté dans son message du P'tit Chapelois mais je souhaite ressortir l'élément prépondérant de ton mandat :

C'est ta capacité d'adaptation ayant résisté à toutes épreuves et évolutions.

Tu n'as pas seulement tenu les comptes de la commune, mais lorsque le corps des pompiers de notre village et ensuite de Chapelle/Gillarens, fut en recherche d'un fourrier, c'est tout naturellement vers toi que l'on s'est adressé et là aussi tu as réalisé un travail rigoureux et de qualité.

Ton intégrité dans ta fonction a fait que tu as effectué ton travail sans distinction, avec la même ligne pour toutes et tous.

J'ai été aussi marqué, lors de la séance de remise des dossiers à notre nouvelle boursière Nicole, (un premier avril eh oui ça ne s'invente pas !) de voir avec quelle sérénité tu as vécu ce moment, sérénité que j'ai traduit par le fait que tu as totalement mûri et assimilé cette importante décision de remettre les cordons de la bourse communale.

Mais tant d'années de fonction ne se font pas sans le soutien de son épouse.

Ce qui fait que lorsque, nous avons, le conseil, réfléchi à un modeste présent, je ne te cache pas que nous avons également pensé à Lucienne, afin d'un côté, de ne pas mettre trop d'objet de plus à dépoussiérer dans la maison et t'obliger à t'évader quelques jours en sa compagnie.

Nous avons donc pensé qu'un petit séjour du côté du Jura et du pays des chevaux à Saignelégier te permettra de faire un petit break bienvenu hors du monde bovin.

Tout ceci complété, pour quand même avoir un souvenir tangible à la maison : par cette bouteille personnalisée remplie d'abricotine et sans oublier ces quelques fleurs pour Lucienne.

Encore une fois au nom de tous les très nombreux membres des conseils, des commissions financières que tu as servies fidèlement durant ces 44 ans, ainsi que de toutes les citoyennes et tous les citoyens, nous te disons un chaleureux merci accompagné de nos vives félicitations et faisons le souhait que cette retraite bien méritée t'apporte encore bien des satisfactions ».

M. René Perroud demande si le conseil communal a été approché pour la pose de la 5G à Chapelle.

M. le Syndic répond que nous n'avons reçu aucune de demande de ce type.

M. Roland Crausaz avise que la 5G est installée à Gillarens.

M. Henri Conus demande si la vente du terrain votée à la dernière assemblée a été conclue et à quelles conditions.

M. le Syndic répond que cette vente n'est pas encore réalisée. Concernant les restrictions demandées, elles ne peuvent pas se concrétiser selon le registre foncier.

Maintenant, l'acheteur M. Thierry Flückiger doit demander à la Seca s'il est possible de mettre des places de parc sur ce terrain sans modifier le PAL.

M. Thierry Flückiger informe que le dossier est entre les mains de son architecte.

Mme Françoise Flückiger remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'entretien du sentier des Fées ainsi que la commune pour l'apéro offert.

M. le Syndic remercie toute l'équipe du sentier des Fées pour le travail effectué, cela fait toujours plaisir de se promener sur ce sentier bien entretenu et on reçoit toujours des bons échos de tous les promeneurs.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs qui œuvrent pour le bien de la commune durant toute l'année de manière discrète et efficace, les collègues du conseil, le boursier et le secrétaire. Merci aux citoyens pour leur participation à l'assemblée.

M. le Syndic invite les citoyennes et citoyens à rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21'00 h.

Le Syndic :

Le secrétaire :

Claude Gremaud

Jacques Menoud